

## LES RYTHMES EDUCATIFS

15 OCTOBRE : LES PETITES MAISONS - 17 OCTOBRE : LE PINET

### PRESENTATION

---

Les deux réunions ont été menées à l'identique, mais nous avons eu la chance d'accueillir l'Inspecteur de l'Education Nationale à la réunion des Petites Maisons.

Monsieur le Maire a introduit les deux réunions en rappelant que la commune a souhaité prendre le temps, l'avis des différents partenaires et des parents avant d'appliquer la réforme relative aux rythmes éducatifs. L'objectif étant que cela se passe au mieux.

Gérald Giraud a remercié les personnes présentes (environ 70 aux Petites Maisons et 35 à Pinet). Il a rappelé le souhait de la commune de mener une réflexion plus globale en concertation avec tous les acteurs éducatifs de la commune.

Pour cela la commune s'est fait accompagner par l'Association des Centres de Loisirs et par Claire Leconte, chronobiologiste, qui a beaucoup travaillé sur les rythmes biologiques et essentiellement ceux concernant les enfants. Car l'objectif se situe bien là, il s'agit de réfléchir dans l'intérêt de l'enfant.

Gérald Giraud a commenté ensuite le diaporama présentant la construction du Projet Educatif de Territoire, les Objectifs Educatifs définis par la commune, les 2 scénarios retenus par la commission extra-municipale, et le planning de mise en place du projet.

SCENARIO n° 1 : conforme au décret					
	Enseignement obligatoire		Activités péri-scolaires facultatives Restauration scolaire facultative Parcours éducatif facultatif		
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h30					
7h45					
8h	Garderie du matin 7h30 - 8h30 1h	Garderie du matin 7h30 - 8h30 1h	Garderie du matin 7h30 - 8h30 1h	Garderie du matin 7h30 - 8h30 1h	Garderie du matin 7h30 - 8h30 1h
8h15					
8h30					
8h45					
9h					
9h15					
9h30					
9h45					
10h	Enseignement 8h30 - 12h 3h30	Enseignement 8h30 - 12h 3h30	Enseignement 8h30 - 12h 3h 30	Enseignement 8h30 - 12h 3h30	Enseignement 8h30 - 12h 3h30
10h15					
10h30					
10h45					
11h					
11h15					
11h30					
11h45					
12h					
12h15					
12h30					
12h45	Pause méridienne 12h - 13h45 1h45	Pause méridienne 12h - 13h45 1h45	Garderie du midi 12h - 13h 1h	Pause méridienne 12h - 13h45 1h45	Pause méridienne 12h - 13h45 1h45
13h					
13h15					
13h30					
13h45					
14h					
14h15					
14h30	Enseignement 13h45 - 15h 1h15	Enseignement 13h45 - 15h45 2h		Enseignement 13h45 - 15h 1h15	Enseignement 13h45 - 15h45 2h
14h45					
15h					
15h15					
15h30					
15h45					
16h	Parcours éducatif 15h-16h30 1h30			Parcours éducatif 15h-16h30 1h30	
16h15					
16h30					
16h45					
17h	Périscolaire 16h30 - 18h15 1h45	Périscolaire 15h45 - 18h15 2h30		Périscolaire 16h30 - 18h15 1h45	Périscolaire 15h45 - 18h15 2h30
17h15					
17h30					
17h45					
18h					
18h15	*18h mater.	*18h mater.		*18h mater.	*18h mater.

Lien possible vers le centre de loisirs à partir de 12h

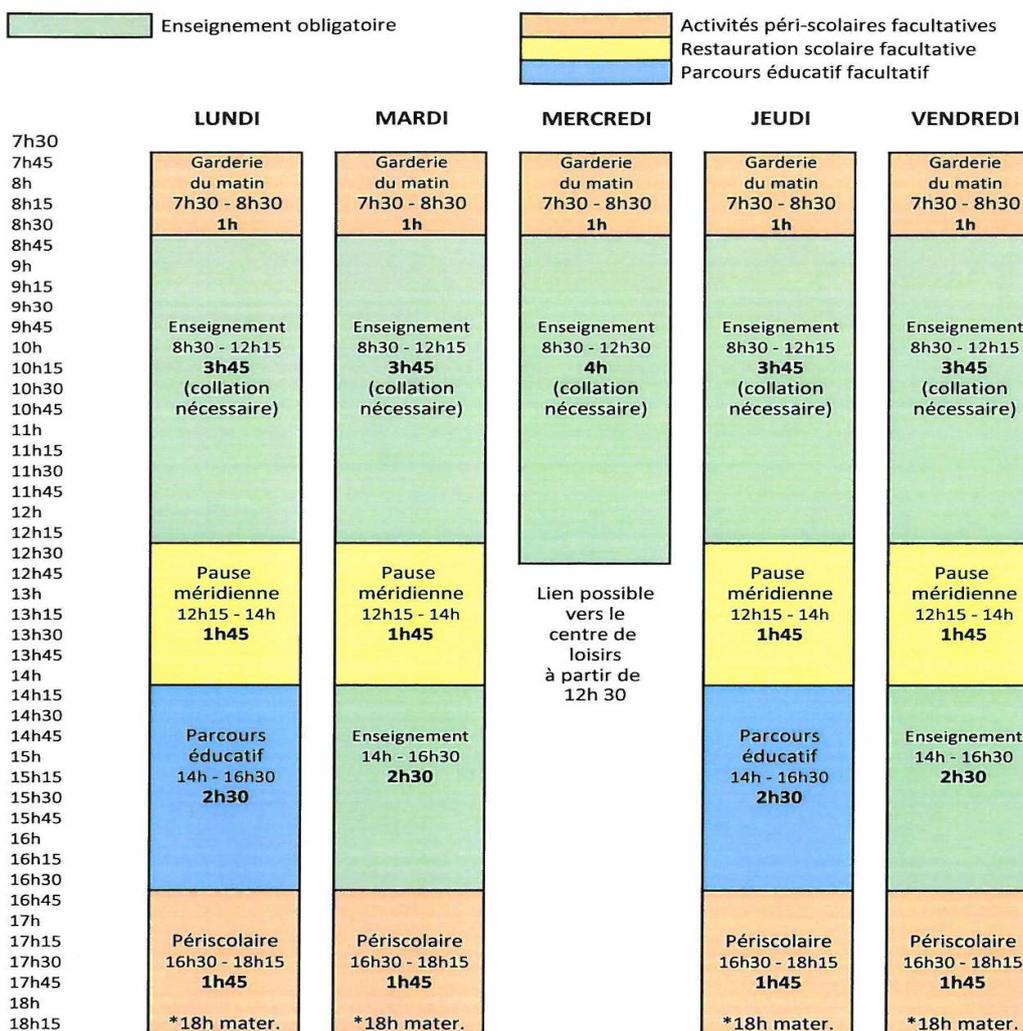
### Forces

- Ce scénario est conforme au décret.
- Toutes les matinées sont de même durée, et la sortie de l'école se fait toutes les fins de matinée à 12h: facilite l'organisation de certaines activités comme le ski.
- Possibilité de faire tourner les intervenants sur les écoles.

### Faiblesses

- Irrégularité des horaires de sortie des classes en fin de journée.
- Longue attente pour ceux qui doivent prendre les transports scolaires.
- Difficultés pour faire le lien avec les activités des associations.

## SCENARIO n° 2 : chronobiologique et européen



### Forces

- Des matinées plus longues qui facilitent les apprentissages (la clarté mentale de Binet).
- Mise en place de deux temps de parcours éducatifs.
- Deux grandes journées de classe qui permettent la mise en place d'activités extérieures.
- Régularité des horaires de sortie de fin de classe (16h 30).
- Possibilité de faire tourner les intervenants sur les écoles.
- Possibilité pour certaines familles de récupérer leurs enfants une demi-journée supplémentaire

### Faiblesses

- Ce scénario n'est pas conforme au décret et nécessite une dérogation.
- Mise en place d'une collation le matin

## LES REACTIONS DES FAMILLES

---

Les remarques et questions des familles sont très nombreuses et peuvent se regrouper suivant les grands thèmes suivants :

### LES FINANCES

Dans les 2 réunions publiques, la 1ère inquiétude des parents fut l'aspect financier.

- "Les activités seront-elles payantes?" Gérald Giraud précise qu'un premier chiffrage a été effectué, et que la commune prévoit une répartition du coût à 50/50 entre les familles et la commune. Le coût prévisionnel serait donc de 2 euros par enfant et par séance, ce qui est par exemple beaucoup moins cher que le coût d'une nounou le mercredi (ce qui était nécessaire pour assurer la garde des enfants avant la réforme scolaire). D'autre part, le CCAS pourrait intervenir par rapport aux familles qui connaîtraient des difficultés financières.
- Le gouvernement vient d'annoncer qu'il va poursuivre l'aide aux communes mise en place en 2013 pour la rentrée 2014, ce qui va alléger la charge de la commune. Pour le moment, cet allongement du dispositif ne semble prévu que pour un an. Les communes défavorisées pourront recevoir l'aide plus longtemps, mais certainement pas la commune de Saint Martin d'Uriage
- Il est également prévu une aide de la CAF, mais qui ne concernera que les temps dégagés par la réforme les lundis, mardis, jeudis et vendredis, soit au maximum 3 heures par semaine.
- "Si la commune prend en partie en charge ces activités, les impôts locaux vont-ils augmenter?" La réponse est que cela n'est pas prévu.
- Les temps de parcours éducatif ne sont pas obligatoires. Certains parents font remarquer qu'ils seront dans l'impossibilité de garder ou de faire garder leurs enfants et devront donc obligatoirement inscrire leurs enfants à ces temps de parcours éducatifs.
- En parallèle des parcours éducatifs, il n'y aura pas de propositions d'activités périscolaires gratuites, car cela risquerait de provoquer une sorte de concurrence déloyale entre ces deux activités, et irait à l'encontre de la volonté de la municipalité qui souhaite favoriser les parcours éducatifs.

### QUESTIONS PRATIQUES

- Il n'y aura pas le même nombre d'enfants inscrits aux activités entre les Petites Maisons et Pinet. Comment sera géré la répartition et l'intervention des encadrants?
- Un premier bilan effectué à Grenoble met en avant une fatigue accrue chez les enfants, mais s'agit-il d'une fatigue structurelle, ou simplement conjoncturelle, liée au changement, et qui devrait donc disparaître quand l'organisation sera mieux rôdée ? La ville de Grenoble a constaté une forte augmentation de la fréquentation des enfants dans les différents temps extrascolaires qu'elle a mis en place après l'école (ateliers éducatifs et garderie récré-active), sans doute en raison de la demande accrue de prise en charge des enfants de la part des parents qui travaillent.
- La question des enfants d'âge maternel est posée. Ne devrait-on pas mettre en place une organisation différente pour les enfants de cet âge ? Il serait par exemple intéressant de réserver le premier service de restauration aux enfants d'âge maternel afin d'avancer le temps de la sieste et de leur permettre ainsi de participer aux parcours éducatifs. Cependant, il ne semble pas possible de changer totalement les scénarios pour uniquement prendre en compte les enfants d'âge maternel.
- Les départs échelonnés des enfants pendant les temps périscolaires posent le problème de l'intérêt des activités qui pourraient être proposées sur ces temps d'accueil.

- Le problème du choix entre mercredi et samedi est de nouveau posé. Des parents soulignent l'intérêt du samedi d'école par rapport au mercredi : les enfants se reposent le mercredi et les parents ont le temps de voir les enseignants le samedi, et de se rencontrer entre eux. Cependant, cette question a déjà été posée aux parents qui ont voté massivement (plus de 75 %) pour le choix de l'école le mercredi matin. Il paraît donc difficile de revenir sur ce choix démocratique et de reposer de nouveau la question aux familles.
- Des familles évoquent les problèmes de sécurité et de manque de personnel d'encadrement dont la presse s'est faite l'écho. Il est prévu 1 adulte pour 18 élèves en élémentaire et 1 adulte pour 14 élèves pour les maternels. En revanche, l'encadrement des parcours éducatifs sera plus important, avec 1 animateur pour 10 à 12 enfants, sinon les parcours éducatifs perdraient beaucoup de leur intérêt.

### **LES PARCOURS EDUCATIFS**

- Des familles veulent des précisions sur les parcours éducatifs : combien d'enfants seront concernés ? Quels espaces seront utilisés ? Quels intervenants sollicités ? Ces parcours fonctionneront-ils par cycles de connaissances ? Des idées concrètes de parcours éducatifs sont évoquées : anglais, philosophie, activités scientifiques, astronomie. Un exemple de parcours éducatif est présenté, tiré du blog de Claire Leconte. D'autres exemples sont consultables sur son blog, à l'adresse : <http://www.claireleconte.com/blog/>
- Y aura-t-il des différences entre les activités périscolaires actuelles et les parcours éducatifs ? Les parcours éducatifs ne constituent pas que la découverte d'une activité. Ils utilisent une activité pour faire prendre conscience à l'enfant du monde qui l'entoure et de la place qu'il peut et doit y prendre.
- Il sera nécessaire de faire tourner les intervenants sur les différentes écoles afin de créer des postes plus attractifs pour des spécialistes. Il sera en effet difficile de trouver des intervenants disposés à monter à Saint Martin d'Uriage pour travailler sur des temps très réduits.

### **LES ASSOCIATIONS LOCALES**

- Les associations locales seront associées à la réflexion dès qu'un scénario sera choisi et validé. Elles seront bien sûr invitées à participer à la mise en œuvre des projets éducatifs. Il risque cependant de se poser le problème de la disponibilité des locaux.
- Les parcours éducatifs ne rentrent pas en concurrence avec les associations, il s'agit vraiment de travailler ensemble, et la municipalité compte sur les associations pour s'intégrer dans les nouveaux dispositifs.
- Il sera sans doute nécessaire de mettre en place des navettes pour que les enfants puissent se rendre aux activités des associations, après l'école.

### **SCENARIO 1**

- Le scénario 1 pâtit du manque de régularité dans la sortie des enfants de l'école le soir. Il semble plus compliqué d'aller chercher les enfants à des horaires variables : un jour à 15h 15, le lendemain à 16h 30.
- Le temps consacré aux parcours éducatifs ne semble pas assez important.

## **SCENARIO 2**

Ce scénario apparaît comme le plus intéressant car il permet la mise en place de réels parcours éducatifs.

- Il facilite l'embauche et la fidélisation des intervenants spécialisés en leur offrant un temps de travail suffisant.
- Il laisse aussi la possibilité à des parents qui le souhaitent et qui en ont la possibilité de s'occuper de leurs enfants les après-midis où il n'y a pas d'enseignement prévu.
- Il faudra cependant veiller à ce que les tarifs pratiqués permettent l'accès aux parcours éducatifs à tous les enfants, en prenant en compte notamment le quotient familial.

## **L'AVIS DE L'INSPECTEUR**

L'inspecteur de l'Education Nationale explique que ces deux scénarios ne sont pas satisfaisants, à son point de vue.

- Le scénario 1 ne prévoit pas des sorties le soir à la même heure, ce qui va engendrer des problèmes d'organisation au sein des services de l'Education Nationale, notamment pour la prise en compte des temps de travail des personnels à temps partiel.
- Quant au scénario 2, il se situe complètement hors décret car il ne compte que 7 demi-journées d'enseignement, alors que la volonté contenue dans le décret est d'alléger les journées de travail des enfants en étalant l'enseignement sur 9 demi-journées (au lieu de 8 auparavant dans la semaine de 4 jours). Ce scénario tend à concentrer les journées d'enseignement, à l'opposé de l'esprit de la réforme.

Un certain nombre de remarques sont adressées à l'Inspecteur :

- La loi ne s'est concentrée que sur les temps d'enseignement et n'a pas pris en compte l'organisation globale des temps de vie de l'enfant.
- Les changements par rapport à l'organisation actuelle risquent d'être peu convaincants si le décret bloque toutes les initiatives et empêche les communes de mettre en place des Projets Educatifs de Territoire innovants. Peut-on vraiment parler de refondation de l'école ?
- Il est dommage de refuser un scénario en évoquant seulement les problèmes d'organisation des temps de travail des enseignants. Il semble que des évolutions soient nécessaires à ce niveau.
- En ce qui concerne le scénario 2, il est fait confiance aux enseignants pour s'adapter aux longues après-midis, et répartir les enseignements en conséquence.
- Le scénario 2 ne pouvant être accepté comme dérogatoire, il est alors demandé à l'Inspecteur la démarche à suivre pour le mettre en place à titre expérimental.

L'inspecteur nous informe de l'existence d'un courrier qui a été envoyé à toutes les communes pour les informer du calendrier de mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Dans ce courrier, il est précisé que les projets d'organisation des temps scolaires doivent parvenir à la DASEN (Directrice Académique des Services de l'Education Nationale) avant le 30 novembre prochain.

Cette information oblige la commune à accélérer son calendrier initial.

## **CONCLUSION**

Il convient de souligner que les deux réunions se sont déroulées dans un climat de dialogue constructif avec l'ensemble des participants.

Le bilan des réunions publiques sera étudié et pris en compte lors de la commission extra-municipale avancée au **lundi 21 octobre à 20h 30** à la salle polyvalente de l'école des Petites Maisons (garderie périscolaire). L'inspecteur de l'Education Nationale a été convié à participer à cette réunion.

Cette commission définira les 2 scénarios qui seront proposés au choix des parents d'élèves, par un sondage qui sera effectué du 4 au 18 novembre.

Le Conseil Municipal délibérera sur le choix définitif du scénario au cours de sa séance du 22 novembre, et cette délibération sera ensuite communiquée à la DASEN, en respectant ainsi le calendrier imposé par la DASEN.